

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 44 BIS

I. – Après l’alinéa 31, insérer l’alinéa suivant :

« 3° À la fin du *b* du I de l’article 244 *quater* J, les mots : « même code » sont remplacés par les mots : « code de la sécurité sociale ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 37, substituer aux mots :

« première phrase du premier »

les mots :

« deuxième phrase du présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (I) et correction d’une erreur matérielle (II).